



Frais d'huissier

Par Domy06

Bonjour

En mai 2025 j'ai payé l'intégralité d'une dette d'une mutuelle à un huissier donc il me semblait que j'en avais fini (1300 ?). le tribunal nous avait signalé la somme exact à payer (mensualité de retard). Debut octobre je m'apparçois qu'il y a eu une saisie attribution sur mon compte bancaire de 770 ?. L'huissier me dit que ce sont des interets de retard ! Hier la banque me ponctionne encore 130 ? de frais

Est ce normal ?

Merci ce votre aide

Par Henriri

Hello !

Impossible de vous répondre. C'est vous qui connaissez tous les faits et avez tous les documents relatifs au traitement et au recouvrement de cette dette via la justice.

A+

Par Bazille

Bonjour,

Les intérêts de retard sont calculées après acquittement des droits.

Par isernon

bonjour,

à la dette initiale, s'ajoutent les intérêts mais également les frais de recouvrement (prestations du commissaire de justice).

salutations